

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1787)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
le Gouvernement

ARTICLES 84 BIS

À l'alinéa 28, substituer aux mots :

« il n'est »

les mots :

« ils ne sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : il convient d'accorder l'auxiliaire être avec le sujet qui est au pluriel (le propriétaire et l'exploitant).